

c) Qu'en attendant le transfert effectif, un corps de troupes international soit mis sur pied afin de maintenir l'ordre dans les régions devant être cédées de manière que la police d'Etat, ainsi que je l'ai dit plus haut, et les troupes tchécoslovaques puissent être retirées de ce territoire.

En terminant, je désire exprimer ma reconnaissance des attentions, de l'hospitalité et de l'aide dont nous fûmes l'objet, mon personnel et moi, de la part des autorités gouvernementales, en particulier de M. Benès et de M. Hodza, des représentants du parti allemand des Sudètes avec qui nous sommes entrés en rapports, sans parler d'un grand nombre de personnes de toutes les classes de la société que nous avons connues pendant notre séjour en Tchécoslovaquie.

Votre tout dévoué,

RUNCIMAN OF OXFORD.

---

N° 2

(Traduction)

*Message conjoint des ministres du Royaume-Uni et de la France, à Prague, à M. Benès, président de la Tchécoslovaquie.*

Le 19 septembre 1938.

Les représentants des gouvernements français et anglais se sont consultés aujourd'hui sur l'ensemble de la situation et ont examiné le rapport de l'entretien du premier ministre britannique avec M. Hitler. Les ministres anglais ont, en outre, présenté à leurs collègues de France leurs conclusions du compte rendu que lord Runciman leur a fait de sa mission. Nous partageons tous deux la conviction, à la suite des événements récents, que les choses en sont au point où il n'est plus possible de retenir plus longtemps dans les frontières tchécoslovaques les régions habitées par les Allemands des Sudètes, sans compromettre les intérêts de la Tchécoslovaquie elle-même et la paix européenne. Pour ces motifs les deux Gouvernements ont dû conclure à l'impossibilité d'assurer effectivement le maintien de la paix et la sécurité des intérêts vitaux de la Tchécoslovaquie à moins que ces régions ne soient maintenant cédées au Reich.

Ceci peut s'accomplir soit par une cession directe soit à la suite d'un plébiscite. Nous nous rendons compte des difficultés que comporte un plébiscite et nous connaissons les objections à cette méthode que vous avez déjà formulées, particulièrement l'éventualité de répercussions grosses de conséquences si l'on s'inspirait d'un principe aussi général dans l'examen de ces questions. Nous prévoyons donc pour ce motif, en